

Papier de position VPT

Comment pouvons-nous orienter les entreprises pour que les métiers dans les TP restent attractifs ?

Il existe un certain nombre d'éléments qui influencent ce point. Cette prise de position énumère les facteurs que le comité central de la VPT considère comme importants pour un emploi attractif dans les transports publics.

La plupart des points suivants sont déjà mis en œuvre dans de nombreux endroits - mais pas tous et pas partout.

Cette prise de position de la VPT doit inciter à comparer ce qui peut encore être optimisé en ce qui concerne l'attractivité des places de travail dans ta propre entreprise.

1. Amélioration des horaires de travail :

- Réduire ou éviter les heures supplémentaires
- En cas d'heures supplémentaires, c'est aux collaborateurs de choisir son jour de repos.
- Éviter les horaires de travail trop fragmenté.
- Éviter les grandes amplitudes (10H ça suffit)
- En cas de grosse amplitude, qu'une pause soit dans les heures de repas usuel.
- Garantir la semaine à 5 jours
- Favoriser le travail à temps partiel qui doit être une demande de l'employé(e)
- Éviter plus de 5 jours de travail consécutif
- Mettre en place des plannings de travail constant, stable et prévisibles.
- Avoir du temps (non théorique) en suffisance au terminus
 - Garantir des pauses régulières et adéquates pour éviter la fatigue.
- Mettre en place des services de piquet actif (sur le lieu de travail)
 - Ceci pour éviter des appels lors des congés
- Mise en place d'une organisation de travail spécifique pour les femmes (Menstruation)

2. Rémunération et avantages :

- Offrir une rémunération attractive sur les salaires.
- Offrir une échelle de traitement rapide (Max 15 ans)
- Offrir 5 semaines de vacances au minimum
- Offrir la semaine à 40 heures
- Accorder les coût de la vie selon IPC avec les indices caisses maladie.
- Revaloriser les indemnités de travail entre 22h et 5h.
- Accorder des avantages supplémentaires
 - Pour les horaires de nuit
 - Pour les samedis et dimanches
 - Pour les horaires irréguliers
- Accorder des avantages de transport (AG) au minimum le ½ Tarif sur le réseau Suisse pour toute la famille.
- Accorder des avantages lors de la retraite tant pour l'employé que pour son conjoint ou partenaire enregistré.
 - Libre parcours dans la compagnie ou l'employé que pour son conjoint ou partenaire enregistré.
 - ½ Tarif FVP sur le réseau Suisse.
- Mettre en place la possibilité de prendre un retraité partiel dès 60 ans.
 - Prendre exemple sur ce qui se fait dans la construction.



3. Formation et développement professionnel :

- Proposer des programmes de formation continue pour améliorer les compétences du personnel.
- Formation pratique pour la connaissance des VHC et de l'ergonomie des sièges.
- Offrir des opportunités de développement de carrière au sein de l'entreprise.
- Mise à disposition des jours de congé payé par l'entreprise pour la révision des prescriptions circulation des trains.
- Formation prise en charge par les entreprises.
- Mise à disposition de jour syndicaux payé par l'entreprise.

4. Santé et bien-être :

- Une flotte de bus, trolleybus et train avec équipement moderne respectant l'ergonomie et le confort du personnel.
- Mettre en place des programmes de soutien psychologique et de gestion du stress.
- Assurer un accès facile à des installations sanitaires propres et bien entretenues tout au long des trajets.
- Fournir des sièges ergonomiques et veiller à l'entretien des véhicules pour réduire la fatigue physique.
- Proposer des postes de reconversion en cas de maladie ou accident avec une mise en réseau entre les entreprises de transport.
- Réactiver le projet de créer une retraite anticipée auprès du personnel des transports.

5. Sécurité au travail :

- Renforcer les mesures de sécurité, comme l'installation de caméras de surveillance dans les bus.
- La sécurité doit être augmenté dans les véhicules ferroviaire, dès 22h00, obligation d'être deux contrôleurs ou agents de train.
- Mise en place de bouton d'urgence relié au service d'exploitation.
- Coopérer avec les forces de l'ordre pour assurer une meilleure protection contre les agressions.
- Organiser des formations régulières sur la gestion des conflits
- Organiser des formations régulières sur les lois et la sécurité routière.

6. Locaux de service :

- Des conditions sur les lieux de pause avec des espaces de repos confortables et bien équipés.
- Local de pause adapté aux nombres de collaborateurs.
- Avoir accès à des toilettes séparés (Femme et homme)

7. Dialogue social :

- Établir un dialogue permanent entre les conducteurs et leurs représentants syndicaux et la direction pour comprendre leurs besoins et préoccupations.
- Créer des commissions paritaires pour discuter des améliorations possibles
 - Horaires
 - Circulation
 - Organisation du travail
 - Santé au sens général



Avec ces mesures, il est possible de créer un environnement de travail plus favorable et attractif pour le personnel des transports publics, ce qui peut aussi contribuer à une meilleure qualité de service pour les usagers.

Comment utiliser ce document de travail ?

- Envoie à toutes les sections Feuille de route pour le SEV → Informer le comité SEV
- Intégrer cela à chaque négociation ou renouvellement de CCT ?

Adoption de ce papier de position par le comité central VPT le 2 et 3 octobre 2024

Gilbert D'Alessandro

Président central VPT

Ueli Müller

Secrétaire central VPT